Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500457-20251217-75_2025-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 12
Présents 9
Votants 10
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 12/12/2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe ESLAN, Maire.

Présents : ESLAN Philippe, DIVET Michel, DUCLOYER Arnaud, HEURTEL Marie Françoise, LEBLANC Jean-Pierre, POUESSEL Jean, RAZÉ Michel, ROUX Emmanuel, VALLÉE Florent
Absents excusés : BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile (Pouvoir à POUESSEL Jean)
Absents : MAIGNAN Valentin

Secrétaire de séance : DIVET Michel

75/2025	**Contrat d'association avec RPI BRUC - LIEURON**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contrat d'association passé avec le Regroupement Pédagogique Intercommunal BRUC sur AFF – LIEURON, les élus doivent se prononcer chaque année sur le montant de la subvention attribuée pour l'année scolaire, en fonction des effectifs de la rentrée et du coût moyen départemental déterminé par la Préfecture.

Le coût moyen départemental applicable à la rentrée scolaire 2025 a été fixé à :

- **493 €** pour un élève en classe élémentaire
- **1 554** € pour un élève en classe maternelle

	Enfants scolarisés à BRUC		**Enfants scolarisés à LIEURON**	
Enfants domiciliés sur BRUC	maternelles	primaires	maternelles	primaire
	19	25	5	4
Enfants hors RPI	1	10	/	/
Coût moyen départemental	1 554 €	493 €	1 554 €	493 €
Totaux par OGEC pour 2025-2026	31 080 €	17 255 €	7 770 €	1 972 €
	48 335 €		**9 742 €**	
Montant Sept/Déc 2025	16 112 €		3248 €	
Montant Janvier/Mars 2026	16 112 €		3 247 €	
Montant Avril/Juillet 2026	16 111 €		3 247 €	
Total Général	**58 077 €**			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **Accepte**, à l'unanimité, de verser aux Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques de BRUC sur AFF et de LIEURON la participation totale de 58 077 € répartie comme détaillée ci-dessus,
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 65741.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe ESLAN

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)